AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-67 675442

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire

67 STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

20 Juillet 1967

Supplément n° 2 au Bulletin du mois de Juillet 1967

/ Avertissement /

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis - Eudémis)

Le deuxième vol de papillons de Tordeuses se développe actuellement dans la plupart des secteurs viticoles.

Un traitement insecticide devra être réalisé dans les conditions suivantes :

- Dans les vignobles du Haut-Rhin, notamment ceux situés entre RIBEAUVILLE et CERNAY : exécution du traitement dans la période du 21 au 25 Juillet.

-Dans les autres régions de la circonscription (à l'exception du Nord de l'Alsace) : traitement à réaliser entre le 24 et le 28 Juillet.

- Dans les vignobles de la région de WISSEMBOURG, attendre un nouvel avis pour intervenir.

Nous rappelons que le traitement par poudrage est préférable à la pulvérisation contre cette génération de chenilles.

MILDIOU-GRELE

L'état sanitaire est particulièrement satisfaisant. Les dégâts de grêle sont actuellement seuls à redouter. Nous rappelons que dans ces cas un traitement est à effectuer dans les 24 heures avec un produit anti-cryptogamique pour activer la cicatrisation des plaies.

Présentement, un traitement fongicide ne se justifie que dans les rares parcelles où des taches de Mildiou sont présentes.

Dans la majorité des cas ce traitement n'est donc pas nécessaire.

Poursuivre les rognages.

/ Information /

OIDIUM DE LA VIGNE

Le développement de l'Oïdium se poursuit et l'on note déjà des attaques sur grappes. Les viticulteurs doivent porter beaucoup d'attention à la lutte contre cette maladie.

Un nouveau traitement devra être réalisé dès réception du présent avis. Certains produits mixtes permettent d'intervenir à la fois contre l'Oïdium et les Vers de la Grappe.

.../...

376

/ Avertissement /

BOTRYTIS (Pourriture grise - Pourriture du pédoncule)

La lutte contre cette maladie reste difficile et n'a pas trouvé jusqu'ici de solution totalement satisfaisante.

Toutefois, à la suite des travaux d'expérimentation réalisés les années passées dans différentes stations viticoles (Champagne, Alsace notamment) on peut retenir l'intérêt de certains produits tels que le Dichlofluanide (Euparène) et le Phaltane.

Les traitements avec ces deux produits peuvent être effectués dans les conditions suivantes :

- 1ère application avant fermeture de la grappe.
- 2ème application 15 jours plus tard, avec répétitions éventuelles en cas de conditions très favorables au champignon.

Il est à noter que le développement du Botrytis dans nos régions est fortement influencé par le maintien de l'humidité en arrière saison et la sévérité des attaques des Vers de la Grappe. La lutte contre ces Tordeuses est donc essentielle et doit être conduite efficacement.

/ Information /

GRANDE CULTURE

- MAIS -

(Arrondissement de WISSEMBOURG)

PYRALE DU MAIS

L'activité des papillons est relativement réduite dans le Nord de l'Alsace. Par ailleurs, les cultures de maïs ayant dépassé le stade normal de grande sensibilité aux attaques, nous estimons que le traitement insecticide n'est pas nécessaire.

/ Avertissement /

- HOUBLON -

MILDIOU

Un nouveau traitement fongicide préventif devra être réalisé à partir du 24 Juillet.

PUCERONS ACARIENS

Une intervention spécifique ne paraît pas se justifier pour l'instant.

En cas de nécessité, il conviendrait d'employer un produit spécifique.

Eviter d'utiliser les systémiques par temps chaud et sec, le mode d'action de ces produits nécessitant en effet, une certaine humidité et une végétation active.

/ Information /

CULTURES LEGUMIERES

Rappel de notre Note d'information du 20 Mai

Les conditions climatiques de la dernière décade ont été favorables aux insectes parasites notamment Teigne du Poireau, Thrips, Puceron du Chou, du Haricot, etc...

Opérer selon les indications qui vous avaient été données à ce sujet.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.